

l'entremise de la Commission du blé et l'usine de Moose-Jaw les transforme. Je crois que c'est la seule usine au Canada qui transforme en huile la graine de colza. Je ne sais trop quelle quantité d'huile on exporte, mais j'aimerais bien savoir où et par qui elle est exportée. Lorsque nous exportons des céréales secondaires, nous délivrons des certificats de participation grâce auxquels nous versons aux producteurs les sommes réalisées. Comment procède-t-on à l'égard des exportations d'huile de colza? Est-elle toute consommée au Canada? Si on en exporte, je signale que l'huile de colza vaut beaucoup plus cher aux Etats-Unis qu'au Canada et l'on devrait procéder comme à l'égard des céréales secondaires, c'est-à-dire délivrer des certificats de participation à l'égard des exportations de graine ou d'huile de colza afin de permettre aux producteurs de bénéficier du prix d'exportation.

M. McILRAITH: Je regrette de ne pouvoir indiquer le chiffre des exportations s'il en est. J'irai aux renseignements et j'aviserai l'honorable député.

M. HATFIELD: Quel est le nom de la société de Moose-Jaw qui traite la graine de tournesol?

M. McILRAITH: Je prie l'honorable député d'être indulgent. Je lui procurerai le renseignement.

M. WRIGHT: Quand pouvons-nous espérer l'obtenir?

M. McILRAITH: Dans quatre jours environ.

M. WRIGHT: J'ai demandé il y a un mois qu'on dépose certains contrats sur le Bureau mais je n'ai pas encore reçu les documents dont le dépôt a été ordonné. Ils m'intéressent car on cultive la graine de tournesol dans l'Ouest canadien.

M. McILRAITH: Quand cet avant-midi, l'honorable député a soulevé une question à propos de l'ordre de dépôt de documents qui l'intéressait, je ne me suis pas rendu compte qu'elle avait trait à notre ministère. J'avais l'impression que tous les ordres de dépôt de documents relatifs à notre ministère avaient été exécutés et renvoyés. Je n'ai pas eu le temps d'étudier la question aujourd'hui mais je vais voir à ce qu'on en dispose le plus rapidement possible.

(Le crédit est adopté.)

Crédit spécial—

889. Pour rembourser à la Corporation commerciale canadienne les dépenses faites sous forme d'achat de matériel, approvisionnements

et équipement, etc., pour le compte du ministère de la Défense nationale, en conformité du chapitre 51 des Statuts de 1947, au montant de \$7,779.23, et le solde dû pour services rendus au cours des années financières 1947-1948 et 1948-1949—Crédit supplémentaire, \$87,779.23.

M. POULIOT: La Corporation commerciale canadienne est-elle chargée au Canada de l'exécution du programme de rétablissement européen?

M. MacILRAITH: Non.

(Le crédit est adopté.)

AGRICULTURE

Services techniques—

678. Protection des plantes—Crédit supplémentaire, \$28,010.

M. HATFIELD: A quoi sert ce crédit supplémentaire?

Le très hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): L'honorable député en trouvera les détails à la page 32 des crédits supplémentaires: traitements, employés permanents, \$210; aide temporaire, \$20,800; total des traitements, \$21,010; impressions, papeterie et accessoires de bureau, \$7,000.

(Le crédit est adopté.)

Crédit spécial—

689. Aide à la province de la Nouvelle-Ecosse afin d'enlever les vieux pommiers ainsi que ceux des variétés les moins désirables en Nouvelle-Ecosse selon les conditions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, \$500,000.

M. WRIGHT: Comment le gouvernement fédéral dépense-t-il cet argent? En collaboration avec le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse? Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse verse-t-il des subventions correspondantes à la subvention du gouvernement fédéral?

Le très hon. M. GARDINER: Oui. L'argent est dépensé en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture de Nouvelle-Ecosse. Ce dernier consacre un montant comparable à l'arrachement d'arbres et au greffage d'arbres sur de vieux arbres afin d'obtenir de nouvelles variétés.

M. WRIGHT: Qui surveille les travaux: le ministère de l'Agriculture de la province ou du Dominion?

Le très hon. M. GARDINER: La province exécute les travaux.

M. HATFIELD: Combien a-t-on dépensé l'an dernier?

Le très hon. M. GARDINER: Il s'agit d'un nouvel accord intervenu cette année.